

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 29 MARS 2010**

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE



Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11 mars 2010 s'est réuni le lundi 29 mars 2010 à 20h30, à l'Amphithéâtre de la Reine Blanche 19, rue du Château - 77000 MELUN, sous la présidence de M. Bernard GASNOS, Président, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE.....</u>	<u>1</u>
<u>1 . DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....</u>	<u>4</u>
<u>2 . APPROBATION DU PROJET DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010.....</u>	<u>4</u>
<u>38 . ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. PATRICK DUDOUIT, VICE-PRESIDENT.....</u>	<u>4</u>
<u>3 . COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES MARCHES A PROCÉDURE ADAPTÉE.....</u>	<u>5</u>
<u>4 . COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2010.....</u>	<u>5</u>
<u>5 . BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2009.....</u>	<u>5</u>
<u>6 . BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009.....</u>	<u>5</u>
<u>7 . BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2009.....</u>	<u>5</u>
<u>8 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2009.....</u>	<u>6</u>
<u>9 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2009.....</u>	<u>6</u>
<u>10 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2009.....</u>	<u>6</u>
<u>11 . BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE DE GESTION 2009.....</u>	<u>6</u>
<u>12 . BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2009.....</u>	<u>6</u>
<u>13 . BUDGET ANNEXE SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2009.....</u>	<u>7</u>
<u>14 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - COMPTE DE GESTION 2009.....</u>	<u>7</u>
<u>15 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009.....</u>	<u>7</u>
<u>16 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - AFFECTATION DU RESULTAT 2009.....</u>	<u>7</u>
<u>17 . DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2010 - ADOPTION DU MONTANT DE LA DOTATION.....</u>	<u>7</u>
<u>18 . DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - ADOPTION DES CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION POUR L'ANNEE 2010.....</u>	<u>8</u>
<u>19 . ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2010.....</u>	<u>8</u>

<u>20 . BUDGET PRINCIPAL - FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....</u>	<u>9</u>
<u>21 . VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2010.....</u>	<u>9</u>
<u>22 . VOTE DU TAUX RELAIS DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2010.....</u>	<u>9</u>
<u>23 . ADOPTION DU VOLUME D'EMPRUNTS 2010.....</u>	<u>11</u>
<u>24 . BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2010.....</u>	<u>11</u>
<u>25 . AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT.....</u>	<u>12</u>
<u>26 . BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2010.....</u>	<u>12</u>
<u>27 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>28 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE ' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - BUDGET PRIMITIF 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>29 . BUDGET ANNEXE SPANC - BUDGET PRIMITIF 2010.....</u>	<u>13</u>
<u>30 . PARC D'ACTIVITES 'LES PRES D'ANDY' A SAINT GERMAIN LAXIS -.....</u>	<u>13</u>
<u>31 . SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION CENTRALE ET DE BOISSISE LE ROI : PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</u>	<u>14</u>
<u>32 . CONSTRUCTION D'UNE UNITE D'ELIMINATION DES BOUES DE STATION D'EPURATION - AVENANT N° 5 TC.....</u>	<u>14</u>
<u>33 . AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE SMITOM ET LA CAMVS RELATIF A LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE.....</u>	<u>15</u>
<u>34 . TRAM : AVENANT N° 47 ENTRE VEOLIA TRANSPORT ET LA CAMVS POUR LA DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAMVS AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU TRAM DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2010.....</u>	<u>15</u>
<u>35 . RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE.....</u>	<u>15</u>
<u>36 . RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES.....</u>	<u>15</u>
<u>37 . RECRUTEMENTS OCCASIONNELS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE 'SPORT PASSION'.....</u>	<u>16</u>

PRESENTS

M. Patrick ALDAITZ, Mme Josette ANTIGNAC, M. Alain AUBERGER, M. Gérard AUBRUN, M. Gilles BATTAIL, M. Jacques BAUMANN, M. Claude BERTRAND, M. Jean-Louis BIANCO, M. Christian BLANQUET, M. Noël BOURSIN, Mme Danielle BOUTIER, M. Richard BRUN, M. Pierre CARASSUS, Mme Mansouria CHAOUCH, Mme Monique CONSTANT, M. Michel CULERIER, M. Régis DAGRON, M. Bernard DE SAINT MICHEL, M. Michel DECRAENE, M. Michel DREANO, Mme Viviane DRUART, M. Patrick DUDOUIT, M. Bernard GASNOS, M. Christian GENET, M. Jean GONET, M. Thibaut GONTIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Gérard HERITIER, M. Pierre HERRERO, M. Denis JULLEMIER, Mme Jeannine KOWALCZYK, M. Thierry LE CORRE, M. Michel LE MAOULT, M. Gérard LE MEUR, M. René LEGENDRE, M. Jean-Pierre LEGRAND, M. Jacques LELOUP, M. Dominique LENTZ, M. Xavier LUCIANI, M. Anselme MALMASSARI, M. Jean-Louis MASSON, M. Kadir MEBAREK, Mme Colette MELOT, M. Christian METIER, M. Michel MICHALLET, M. Jean-Claude MIGNON, M. Gérard MILLET, Mme Ginette MOREAU, M. Vincent PAUL PETIT, M. Jean-Marc PERES, Mme Françoise PERREAU, M. Philippe PERRIER, Mme Françoise PHILIPPE PETER, M. Jean-Pierre PIERRAIN, Mme Marie-Claude PIGNOUX, M. Gérard PILLET, M. Jean-Pierre RODRIGUEZ, Mme Michèle SAUSSEY MAJEWSKI, M. Alain TAFFOUREAU, M. Pierre THERON, Mme Marie Line THOMAS, Mme Brigitte TIXIER, Mme Christelle TROUVE, M. Romain VALEMBOIS, M. Gilles VAN LUL, Mme Patricia VARANGES, M. Franck VERNIN, M. Bernard WATREMEZ, Mme Renée WOJEIK, M. Pierre YVROUD

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Mme Joëlle MARYNIAK a donné pouvoir à Mme Jeannine KOWALCZYK, Mme Céline OBLAZA a donné pouvoir à M. Jean-Claude MIGNON, Mme Marie-Thérèse VANNESTE a donné pouvoir à M. Gérard HERITIER, Mme Francine VICTOR a donné pouvoir à M. Christian GENET, M. Alain VILLENEUVE a donné pouvoir à Mme Françoise PERREAU

ABSENTS EXCUSES

Mme Elke SEIFERT

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Gilles VAN LUL



A la demande de Monsieur Bernard GASNOS, Président, une minute de silence est observée à la mémoire du Commandant de Police, Jean-Serge NERIN, décédé en service le 16 mars dernier.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Gilles VAN LUL en qualité de Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROJET DE COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le compte-rendu analytique de la séance du 15 février 2010.

A la demande des élus de la Ville de Dammarie-lès-Lys, le point supplémentaire n° 38 de l'ordre du jour, est ensuite traité

Monsieur VAN LUL prend la parole et félicite Monsieur BATAIL pour son élection en qualité de Conseiller Régional d'Ile-de-France. Il suggère ensuite que le point 38 de l'ordre du jour portant sur l'élection d'un Vice-Président en remplacement de Monsieur DUDOUIT soit traité après l'approbation du compte-rendu de la présente réunion.

Le Président décide qu'il soit procédé, par anticipation à l'ordre du jour, à cette élection de façon réglementaire à bulletin secret ; le Vice-Président élu se positionnera en 3ème place dans l'ordre du tableau.

Il remercie Monsieur Patrick DUDOUIT, Vice-Président chargé de l'accessibilité, pour le travail accompli au sein de sa délégation.

Monsieur BATAIL présente la candidature de Monsieur Jean-Claude MIGNON, en qualité de Vice-Président.

38. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT EN REMPLACEMENT DE M. PATRICK DUDOUIT, VICE-PRESIDENT

Le Conseil Communautaire procède à l'élection du 3ème Vice-Président ;

CANDIDAT : Monsieur Jean-Claude MIGNON

Nombre de votants	: 75
Bulletins blancs ou nuls	: 25
Suffrages exprimés	: 50
Majorité absolue	: 38

Monsieur Jean-Claude MIGNON, ayant obtenu 50 voix, est élu 3ème Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

3 . COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES MARCHES A PROCÉDURE ADAPTÉE

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des décisions du Président et des marchés à procédure adaptée.

4 . COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2010

Le Conseil Communautaire prend acte du compte-rendu des décisions du Bureau Communautaire du 18 mars 2010.

5 . BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6 . BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Président ayant quitté la salle

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de son Président pour le vote du compte administratif 2009 du budget principal de la Communauté d'Agglomération, Madame WOJEIK est désignée en qualité de Président de séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2009 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, conformément au document budgétaire annexé.

Le Conseil Communautaire arrête les résultats de l'exercice 2009 et les reports tels qu'ils doivent être repris conformément au document budgétaire annexé et déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

7 . BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter en réserves (art 1068) : 8 110 678,54 € et de conserver en section de fonctionnement (art 002) : 3 569 010,57 €.

8 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Président ayant quitté la salle

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de son Président pour le vote du compte administratif 2009 du budget annexe « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération, Madame WOJEIK est désignée en qualité de Président de séance.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2009 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section d'exploitation et le solde de l'exécution de la section d'investissement, conformément au document budgétaire annexé.

Le Conseil Communautaire arrête les résultats de l'exercice 2009 et les reports tels qu'ils doivent être repris conformément au document budgétaire annexé et déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

10 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter en réserves (art 1068) : 5 810 508,76 € et de conserver en section d'exploitation (art 002) : 3 852 516,67 €.

11 . BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE DE GESTION 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

12 . BUDGET ANNEXE SPANC - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Président ayant quitté la salle,

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de son président pour le vote du compte administratif 2009 du budget annexe « S.P.A.N.C. » de la Communauté d'Agglomération, Madame WOJEIK est désignée en qualité de présidente de séance.

Adopté à la majorité, 1 voix contre (Boisettes : M. PIERRAIN), Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2009 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section d'exploitation et le solde de l'exécution de la section d'investissement, selon l'état annexé.

Le Conseil Communautaire arrête les résultats de l'exercice 2009 et les reports tels qu'ils

doivent être repris conformément aux tableaux ci-annexés et déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

13 . BUDGET ANNEXE SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de conserver en section d'exploitation le résultat 2009.

14 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - COMPTE DE GESTION 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire arrête le compte de gestion 2009 dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié par l'ordonnateur et déclare que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

15 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Le Président ayant quitté la salle

Le Conseil Communautaire procède à l'élection de son Président pour le vote du compte administratif 2009 du budget annexe Entrée de Ville de la Communauté d'Agglomération, Madame WOJEIK est désignée en qualité de Président de séance.

A l'unanimité, Le Conseil Communautaire donne acte de la présentation qui lui est faite du compte administratif 2009 et arrête définitivement les comptes de résultat de la section de fonctionnement et le solde de l'exécution de la section d'investissement, conformément au document budgétaire annexé.

Le Conseil Communautaire arrête les résultats de l'exercice 2009 et les reports tels qu'ils doivent être repris conformément au document budgétaire annexé et déclare toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

16 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - AFFECTATION DU RESULTAT 2009

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de conserver en section de fonctionnement le résultat 2009.

17 . DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE 2010 - ADOPTION DU MONTANT DE LA DOTATION

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer une dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2010 et fixe le montant de cette dotation à la somme de 390 696 €. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice.

18 . DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE - ADOPTION DES CRITERES DE REPARTITION DE LA DOTATION POUR L'ANNEE 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'affecter une première part de dotation à hauteur de 315 696 € selon les critères définis tels que suit :

- la population :

- est pris en compte le chiffre de la population au 1^{er} janvier 2009
la répartition est réalisée proportionnellement selon une règle de trois.

- le potentiel fiscal des trois taxes ménages :

- est pris en compte le potentiel fiscal des trois taxes ménages, exprimé par habitant.
la répartition est réalisée selon une règle inversement proportionnelle, pour les potentiels fiscaux strictement inférieurs à 390 €.

Le Conseil Communautaire décide d'affecter une seconde part de dotation à hauteur de 75 000 €. Cette seconde part est destinée à lisser l'évolution de la D.S.C. par rapport à l'année 2009.

Le Conseil Communautaire fixe le montant de la D.S.C. pour 2010, pour chacune des communes de l'agglomération, selon le tableau annexé et précise que des acomptes mensuels sur la dotation de solidarité 2010 peuvent être versés aux communes membres.

19 . ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide les attributions de compensation pour 2010 sont fixées comme suit :

A.C. POSITIVES	17 339 936,87 €
BOISSETTES	10 325,87 €
BOISSISE LA BERTRAND	24 855,00 €
BOISSISE LE ROI	134 610,24 €
DAMMARIE LES LYS	3 687 331,00 €
LE MEE SUR SEINE	593 831,83 €
MELUN	7 899 945,28 €
MONTEREAU SUR LE JARD	82 649,70 €
LA ROCHETTE	673 725,90 €
RUBELLES	84 276,08 €
SAINT GERMAIN LAXIS	33 837,61 €
SEINE PORT	24 015,58 €
VAUX LE PENIL	4 090 532,78 €
A.C. NEGATIVES	20 776,54 €
LIVRY SUR SEINE	17 479,05 €
VOISENON	3 297,49 €
TOTAL	17 319 160,33 €

20 . BUDGET PRINCIPAL - FINANCEMENT EXCEPTIONNEL DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Adopté à la majorité, 1 voix contre (Boissettes : M. PIERRAIN), le Conseil Communautaire décide de financer de manière exceptionnelle le budget annexe 2010 du service public d'assainissement non collectif par le moyen d'une subvention du budget principal de la Communauté d'agglomération, soit 1600 € .

Le Conseil Communautaire précise que cette subvention exceptionnelle a pour objet le financement du coût structurel de la gestion en régie de ce service, c'est à dire le financement de la participation aux charges du personnel mis à disposition par le budget principal.

Monsieur PIERRAIN n'est pas favorable à cette taxe pénalisant financièrement les personnes qui ne sont pas connectées aux réseaux d'assainissement.

21 . VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,74% pour 2010.

22 . VOTE DU TAUX RELAIS DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES POUR 2010

Adopté à l'unanimité, 9 abstentions (Damamrie-lès-Lys), le Conseil Communautaire fixe le taux de la Cotisation foncière des entreprises pour 2010 à 16,39 %.

Monsieur BATTAIL s'étonne et regrette la présentation des points relatifs au budget (22 à 26 de l'ordre du jour du présent Conseil) qui représentent à son sens des actes majeurs en matière de recettes et ne pas avoir en face les dépenses au regard de la demande de fonds de concours formulée par Dammarie-lès-Lys reportée, semble-t-il pour la forme, par le Bureau communautaire alors que la Commission des Ressources avait émis un accord de principe sans objection particulière. Il souligne que la Ville de Dammarie-lès-Lys a dû repousser le vote de son budget en conséquence.

Monsieur GASNOS rappelle que cette demande de fonds de concours a été discutée en Conférence des Vice-Présidents puis en Commission Ressources et enfin en Bureau Communautaire. En l'absence d'unanimité lors du Bureau du 18 mars dernier et comme prévu au règlement intérieur de la CAMVS, il sera procédé à un réexamen de ce dossier par le Comité Consultatif Culture d'une part, par la Commission Ressources, d'autre part, puis à l'occasion d'une nouvelle séance du Bureau pour la recherche d'un consensus afin de permettre au Conseil communautaire du 31 mai prochain de délibérer. La mission du Comité Consultatif Culture et Sports

s'élargira à la saisie des observations de chacune des communes pour une réflexion préalable et générale sur la politique culturelle et sportive à mener en matière d'équipements. Le résultat de cette réflexion qui recensera l'existant des équipements sera présentée à la séance du Bureau prévue le 20 mai prochain principalement consacrée à ce sujet.

Monsieur BATAIL déplore la réponse négative de la Communauté d'Agglomération d'accorder ce fonds de concours de 1 M€ qui sera présenté au budget de la Ville et aux partenaires de la Cartonnerie. Il conçoit le débat à venir sur la réflexion globale mais regrette le manque d'élan sur ce sujet d'importance.

Monsieur CARASSUS précise qu'il s'agit d'une réflexion politique et non administrative et considère normal que l'instance communautaire se donne le temps de la réflexion.

Monsieur MIGNON rappelle que cet équipement a été prévu de longue date dans le cadre de CAP 2013 et tient à préciser qu'il s'agit d'un projet d'intérêt communautaire et non communal concernant le sud Seine-et-Marnais et une partie de la Région Ile-de-France au regard des 150 000 visiteurs enregistrés depuis l'ouverture du site. Il s'agit aujourd'hui de répondre à une attente forte des partenaires dont l'investissement a été considérable. Il s'étonne de l'avis négatif émis par le Bureau communautaire et suggère que le Conseil communautaire s'exprime et statue ce soir à propos de ce dossier qui représente un équipement porteur en plein développement pour la Communauté d'Agglomération.

Monsieur GASNOS rappelle qu'il respectera la procédure prévue s'attachant à appliquer la réglementation. Il confirme qu'il assurera sa responsabilité de Président, en cas de désaccord du Bureau.

Monsieur VERNIN rappelle, pour répondre à Monsieur CARASSUS, le positionnement de la commune du Mée-sur-Seine évoqué en Bureau, à savoir que ce projet ne doit pas pour lui faire jurisprudence par rapport à d'autres demandes. Il souligne qu'il s'agit d'un équipement structurant très particulier d'envergure et d'intérêt communautaire constatant le succès remporté par la Cartonnerie depuis son ouverture et souhaite que soit finalisé ce site au moyen du fonds de concours demandé.

Monsieur MILLET précise qu'il s'agit là d'un sujet sensible puisque les divers équipements culturels de l'Agglomération méritent aussi un fonds de concours. Il n'est pas opposé à cette demande mais, à son sens, la réflexion engagée doit porter sur l'ensemble des équipements au regard de leur rayonnement tels : la Salle des Fêtes de Melun, la Médiathèque etc.... Contrairement à l'avis émis par la Commune du Mée-sur-Seine, il considère que cette demande fait jurisprudence. Il ajoute que le report de la décision au conseil de mai ne lésera pas le projet.

Monsieur MIGNON rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas d'une salle municipale mais d'accorder la priorité à un projet de développement économique pour la Communauté d'Agglomération. Il alerte par ailleurs l'instance communautaire sur des projets voisins de même type qui pourraient obtenir les subventionnements du Département et de la Région par plus de réactivité.

Monsieur LEGENDRE ne considère pas prioritaire la demande de fonds de concours de Dammarie-lès-Lys au regard des budgets des communes périphériques et rappelle à Monsieur MIGNON la nécessaire solidarité intercommunale.

Monsieur VAN LUL informe de l'abstention des élus de Dammarie-lès-Lys sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur GASNOS rappelle que le produit de la CFE ne représente que 20% du produit de l'ancienne taxe professionnelle.

Monsieur BATTAIL à propos du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) se montre assez réservé sur les conséquences apportées par ce taux aux entreprises. Dans la globalité de la nouvelle réforme et l'argumentaire il ne lui semble pas légitime d'annoncer que dans tous les cas de figure ce soit un système « gagnant/gagnant ».

Monsieur CARASSUS s'interroge sur le contenu de la loi et demande l'aide des parlementaires pour éclaircissements.

Monsieur HERRERO s'étonne de la position contradictoire de Dammarie-lès-Lys au regard des abstentions annoncées aux projets de délibérations portant sur des ressources nécessaires à l'avancée des projets communautaires.

Monsieur VERNIN explicite qu'en matière de taux les entreprises du secteur secondaire étaient très pénalisées au profit des entreprises du secteur tertiaire. La nouvelle réforme bénéficiera ainsi à l'industrie au moyen d'un lissage.

Monsieur PAUL-PETIT rappelle qu'une clause de sauvegarde s'appliquerait en 2010 et les entreprises bénéficieront de dégrèvements.

23 . ADOPTION DU VOLUME D'EMPRUNTS 2010

Adopté à l'unanimité, 9 abstentions (Dammarie-lès-Lys), le Conseil Communautaire autorise la réalisation d'emprunts nouveaux, pour l'année 2010, hors restes à réaliser, selon la répartition suivante :

Budget principal : 7 086 764,63 €

Budget annexe assainissement : 4 271 978,00 €

Soit un total de 11 358 742,63 €

24 . BUDGET PRINCIPAL - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte les subventions aux associations telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente délibération.

Monsieur DREANO constate que les subventions aux clubs sportifs communaux diminuent de 44 000 € en 2010 et devront disparaître en 2011. Il regrette que les 240 000 € de gratuité des heures de glace des 2 clubs de sport de glace ne figurent pas dans ce tableau. Il souhaite la révision des dispositions prises à destination des clubs de Volley, Basket, Rugby et Tennis

lésés à son sens, pour plus de clarté et d'équité.

Madame PIGNOUX répond que cette somme de 246 000 €, correspondants à la gratuité des créneaux horaires des clubs de glace, se trouve dans les engagements financiers de la CAMVS et entrent dans le cadre de la délégation de Service public.

Monsieur LEGRAND confirme l'acceptation de ce transfert de charges présenté à chacune des communes.

Monsieur BOURSIN évoque le manque de créneaux horaires réservés aux clubs de glace.

25 . AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT

AIDES A LA PIERRE SUR FONDS PROPRES N°2

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'adopter l'autorisation de programme suivante :

Intitulé : Aides à la pierre sur fonds propre n°2

AP/CP N°15

Montant : 3 220 000 € TTC

et le tableau ci-après précisant la répartition de l'autorisation de programme en crédits de paiement.

	<i>TOTAL AP (TTC)</i>	<i>CP 2010</i>	<i>CP 2011</i>	<i>CP 2012</i>	<i>CP 2013</i>	<i>CP 2014</i>	<i>CP 2015</i>
Dépenses	3 220 000 €	120 000 €	720 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €

Le Conseil Communautaire précise que les crédits correspondants sont inscrits dans le budget 2010 du budget principal et seront inscrits dans les budgets ultérieurs tel que prévu dans les tableaux ci-dessus et que les crédits non utilisés chaque année feront l'objet de reports sur l'année suivante sans qu'il soit besoin de modifier la présente délibération.

26 . BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2010

Adopté à l'unanimité, 10 abstentions (1 Melun : M. GONTIER, 9 Dammarie-lès-Lys), le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2010 du budget principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire annexé et décide la création des nouveaux chapitres budgétaires pour les opérations qui figurent en page 16 du document budgétaire.

Monsieur PAUL-PETIT s'interroge sur l'évolution des charges de centralité et sa demande de révision. Il demande que soit saisi le Groupe de Travail Permanent sur cette question. Il

regrette l'inscription au budget de l'augmentation de 10% dans le cadre des fonds de concours sans décision préalable.

Monsieur GONTIER demande la justification de cette augmentation de 10% qui semble correspondre à aucune réalité.

Madame PIGNOUX explicite que cette augmentation est due à l'évolution des effectifs et au changement du calcul de référence.

27 . BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2010 du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire joint.

28 . BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 'ENTREE DE VILLE ' (CROIX BESNARD) A VAUX LE PENIL - BUDGET PRIMITIF 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2010 du budget annexe « Entrée de Ville » à Vaux le Pénil de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document joint.

29 . BUDGET ANNEXE SPANC - BUDGET PRIMITIF 2010

Adopté à la majorité, 1 voix contre (Boissettes : M. PIERRAIN), le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2010 du budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, conformément au document budgétaire ci-annexé.

30 . PARC D'ACTIVITES 'LES PRES D'ANDY' A SAINT GERMAIN LAXIS - ACQUISITION DES TERRAINS

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'acquérir un terrain, propriété des Consorts JACQUELOT, d'une surface totale de 27 500 m², pour la création du parc d'activités « Les Prés d'Andy » à Saint Germain Laxis au prix de 11,02 € le m², soit la somme de 303 050 euros, auquel s'ajoute l'indemnité d'éviction de l'exploitant de 0,85 € le m², soit la somme de 23 375 euros, soit un total de 326 425 euros.

Le Conseil Communautaire décide le paiement à l'exploitant, M. Jean-Pierre Jacquelot, d'une indemnité d'occupation temporaire de 1968 €/ha/année culturale, jusqu'à la signature de l'acte définitif, soit un montant de 5 412 €, pour l'année culturale 2009/2010 (du 1er septembre 2009 au 30 Août 2010).

Le Conseil Communautaire décide de fixer la participation financière forfaitaire à

12 813 € HT, de M. René Jacquilot pour le raccordement sur les réseaux divers du projet de la CAMVS de sa parcelle (hors Eaux Usées et Eaux de Pluies).

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer les actes correspondants et toutes pièces s'y rattachant et désigne Maître CHARRIER Yves, notaire à Melun, 3 place Chapu – 77000 MELUN, aux fins de rédaction de l'acte et toutes pièces s'y rattachant.

31 . SERVICES D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION CENTRALE ET DE BOISSISE LE ROI : PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET FIXATION DES CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le principe d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement sur les secteurs de l'Agglomération Centrale (ex. SIGUAM) et de Boissise le Roi.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à procéder au lancement et au déroulement de la procédure de publicité et mise en concurrence nécessaire à la désignation du délégataire, conformément aux articles L 1411-1 et R 1411-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire décide de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

Les Conseillers Communautaires sont invités à établir une ou plusieurs listes, qui pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, sur papier blanc.

Les listes seront déposées, sous pli fermé, auprès du secrétaire de la séance, lors de la séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission en portant la mention suivante : «élections des membres de la commission de délégation de service public» :

Pour l'élection des membres titulaires : les listes devront être déposées avant le vote des élus communautaires portant sur l'élection des membres titulaires.

Pour l'élection des membres suppléants : les listes devront être déposées avant le vote des élus communautaires portant sur l'élection des membres suppléants.

32 . CONSTRUCTION D'UNE UNITE D'ELIMINATION DES BOUES DE STATION D'EPURATION - AVENANT N° 5 TC

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 5 de la tranche conditionnelle au marché de construction d'une Unité d'Élimination des Boues de station d'épuration, avec le groupement d'entreprises OTV/SCPA.

33 . AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE SMITOM ET LA CAMVS RELATIF A LA MISE EN PLACE DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention entre le SMITOM et la CAMVS relatif à mise en place du compostage domestique.

34 . TRAM : AVENANT N° 47 ENTRE VEOLIA TRANSPORT ET LA CAMVS POUR LA DETERMINATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAMVS AU FONCTIONNEMENT DU RESEAU TRAM DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2010

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'avenant n° 47 à la convention d'exploitation du réseau TRAM ayant pour objet de préciser le montant de la participation financière de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au fonctionnement du réseau TRAM, ceci pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2010.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes s'y rapportant.

35 . RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide d'approuver, pour une durée de 6 ans, la convention de délégation de compétence à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine dont l'objet est d'attribuer les aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation, et de la démolition de logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, de la rénovation du parc privé et pour procéder à leur notification aux bénéficiaires.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec l'Etat relative à la délégation des aides à la pierre et après avis du bureau communautaire, à signer tous les avenants financiers relatifs à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre.

Le Conseil Communautaire autorise le Président ou son représentant à signer toutes les conventions APL liées aux opérations dont les subventions et/ou les agréments auront été votés en Conseil communautaire.

36 . RAPPORT ANNUEL 2009 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

A l'unanimité, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel 2009 présenté par la

Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ci-après annexé.

Monsieur DUDOUIT, sensible aux remerciements du Président souhaite y associer tous les membres de la commission accessibilité et félicite particulièrement les plus petites communes qui se sont impliquées.

37 . RECRUTEMENTS OCCASIONNELS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE 'SPORT PASSION'

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de créer les emplois suivants :

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps complet pour participer à la mise en œuvre des activités d'animation. La rémunération est fixée en référence au 4ème échelon du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur PAUL-PETIT propose que la Communauté d'Agglomération vote une motion pour apporter soutien, notamment en termes de transport, au projet d'implantation d'une école d'ingénieurs "Arts et Métiers" sur le territoire de Sénart Ville nouvelle. Il appelle à distinguer ce projet de la problématique de réimplantation des cliniques St-Jean et de l'Ermitage sur Sénart.*

Madame ANTIGNAC regrette que ce projet se réalise à Sénart alors que nous avons toujours soutenu l'université à MELUN.

- *Monsieur MIGNON approuve si il y a en contre partie le soutien de Sénart pour l'implantation des deux cliniques sur l'Agglomération. Il rappelle qu'il y a urgence à faire une proposition concrète pour accueillir sur le territoire de la CAMVS les deux cliniques St-Jean et de l'Ermitage ; il suggère que soit rapidement établie une proposition d'implantation dans l'emprise des Portes du Gâtinais à Boissise-le-Roi.*
- *Monsieur GASNOS précise que le projet d'école d'ingénieurs représente une superficie de 20 000 m² pour un coût de près de 40 millions d'euros à la charge de la collectivité territoriale d'accueil. Concernant le déplacement des deux cliniques, il évoque les négociations en cours avec son Président mais aussi le refus d'une implantation sur Rubelles par la Clinique des Fontaines.*
- *Messieurs CARASSUS et HERRERO renouvellent avec insistance leur demande de mobilisation accrue des élus, et plus particulièrement des parlementaires, en faveur du dossier de futur Centre Hospitalier de Référence de Melun.*
- *Monsieur MILLET rappelle que la réponse attendue du ministère se situe dans la deuxième tranche du Projet Hôpital 2012 ; la situation du dossier de Melun n'a donc rien d'alarmant.*

- *Monsieur GASNOS évoque le retrait temporaire du dossier d'implantation des cliniques Saint Jean et de l'Ermitage à Sénart (l'ARH disparaissant ces jours-ci au profit de l'ARS). C'est également l'A.R.S. qui sera désormais l'interlocuteur de la Communauté sur le dossier du prochain centre hospitalier de Melun.*

La séance a été levée à 00h10.

